

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE L'ATLANTIQUE

Société Anonyme
au capital de 167 260,50 euros
Siège social : 21/23 Avenue Michel Crepeau
17000 LA ROCHELLE
301 943 106 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2025

EXTRAIT

.../...

PREMIÈRE DÉCISION

1) L'Actionnaire Unique constate la démission à effet de ce jour, de **Monsieur Marcel SAUSSEAU** de son mandat d'administrateur.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Actionnaire Unique, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateur de la Société :

Monsieur Vincent VAUTIER
Né à PARIS 14^E, le 25 mai 1963
De nationalité française
Demeurant 317 chemin de Villebruc, 06560 VALBONNE

Monsieur Vincent VAUTIER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte le mandat qui vient de lui être confié et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

Monsieur Vincent VAUTIER exercera ses fonctions d'administrateur pour une durée de six années, prenant effet à compter de ce jour et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

2) L'Actionnaire Unique constate la démission à effet de ce jour, de **Monsieur Pierre LEFEVRE** de son mandat d'administrateur.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Actionnaire Unique, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateur de la Société :

Monsieur Mathieu STENGER
Né à STRASBOURG (67000), le 29 septembre 1978
De nationalité française
Demeurant 10 rue du Faisan, 67450 MUNDOLSHEIM

Monsieur Mathieu STENGER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte le mandat qui vient de lui être confié et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

Monsieur Mathieu STENGER exercera ses fonctions d'administrateur pour une durée de six années, prenant effet à compter de ce jour et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

3) L'Actionnaire Unique constate la démission à effet de ce jour, de **Madame Catherine SAUSSEAU** de son mandat d'administrateur.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Actionnaire Unique, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'Administrateur de la Société :

Monsieur Manuel GREAU
Né à NANTES (44000), le 12 avril 1969
De nationalité française
Demeurant 11 Route d'Olivet, 45100 ORLEANS

Monsieur Manuel GREAU, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte le mandat qui vient de lui être confié et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

Monsieur Manuel GREAU exercera ses fonctions d'administrateur pour une durée de six années, prenant effet à compter de ce jour et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 août, et ce à compter de l'exercice en cours, ouvert le 1^{er} mai 2025 et qui sera clos le 31 août 2025, de telle sorte que cet exercice aura une durée exceptionnelle de 4 mois.

En conséquence, l'article 29 est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année. »

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 14 des statuts afin que la nomination d'un administrateur ne soit plus conditionnée à la qualité d'actionnaire.

En conséquence, l'article 14 est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 14 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) La Société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins et de 18 au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale ordinaire parmi des personnes physiques ou morales, qu'elles soient actionnaires ou non, et peuvent être révoqués par celle-ci à tout moment.

Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions que s'il était Administrateur en son nom propre. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société sans délai par lettre

recommandée avec accusé de réception, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

2) Les représentants permanents des sociétés de Commissaires aux Comptes et d'Experts comptables actionnaires doivent être des Commissaires aux Comptes et experts comptables.

3) Les administrateurs peuvent être salariés de la société sans limitation de nombre, de même que sans condition d'ancienneté au titre de la qualité de salarié. »

QUATRIEME DÉCISION

L'Actionnaire Unique, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 30 des statuts afin d'y intégrer une disposition spécifique applicable lorsque la société est unipersonnelle.

En conséquence, l'article 25 est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 25 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

[...]

Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des actionnaires par la loi ou les présents statuts. Dans ce cas, ses décisions sont répertoriées dans un registre. »

.../...

Extrait certifié conforme Le Président

Signé par :

Vincent VAUTIER

06768DB0E643417...

Monsieur Vincent VAUTIER

« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

Signé par :

Vincent VAUTIER

06768DB0E643417...

Monsieur Mathieu STENGER

« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

Signé par :

mathieu stenger

CF37E070B2084CE...

Monsieur Manuel GREAU

« Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

DocuSigned by:

Manuel GREAU

94B19F71DC51403...